

ASSOCIATION NYONSAISE d'INITIATIVES MEDICALES pour
L'AFRIQUE
ANIMA

Déclarée à la sous-préfecture de NYONS

JO du 11 Novembre 2000

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 septembre 2025

Le 27 septembre de l'année deux mille vingt-cinq, à 15 heures, les adhérents de l'association se sont réunis en assemblée générale ordinaire) dans la salle du Centre Saint-Vincent, rue Debiez à Nyons, sur convocation effectuée par lettre et par Internet, conformément à l'article 11 des statuts.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par tous les membres présents ou représentés en entrant en séance et qui sera annexée au procès-verbal de l'assemblée :

- 24 présents et 66 pouvoirs.

Le docteur Yves MENGUY préside la séance en sa qualité de président de l'association.

Mme Valérie RUEL, trésorière d'ANIMA, assure le secrétariat de la séance.

Le président dépose sur le bureau et met à disposition des membres :

un exemplaire des statuts

une copie de la lettre de convocation

la feuille de présence

le rapport moral du président

le compte-rendu d'activités pour 2024

le rapport financier du trésorier pour 2024

Le président précise que tous les documents ont été tenus à la disposition des membres au siège social. L'assemblée lui en donne acte.

Le président rappelle que l'assemblée générale est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

Rapport moral.

Rapport d'activités.

Compte-rendu financier.

Approbation par l'assemblée générale.

Fixation de la cotisation.

Intervention de Mme le Cécile Chau pour exposé de ses actions humanitaires avec le docteur Jean-Luc Chuzel.

Questions diverses.

Puis lecture est donnée par le président

- du rapport moral
- des rapports d'activités 2024 ainsi que, en l'absence de Mme le docteur Inès de France, de son rapport d'échographie, lu par le docteur Michel Rigouin, membre du CA.
- du rapport financier 2024, incluant le budget prévisionnel 2025.

Première résolution :

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture des rapports du président et du trésorier sur la gestion de l'association au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 approuve les comptes dudit exercice tels qu'ils lui ont été présentés et donne quitus aux membres du conseil d'administration de l'exercice de leur mandat. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

L'assemblée générale décide, à l'unanimité, de conserver le montant de la cotisation annuelle à la somme de QUINZE €.

- Intervention de Mme le Cécile Chau pour exposé de ses actions humanitaires avec le docteur Jean-Luc Chuzel en vue d'une participation éventuelle aux actions d'ANIMA en Basse -Casamance.

Une discussion s'engage ensuite avec la salle. L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 17h 30.

S'ensuit un pot de l'Amitié.
De tout ce que dessus il a été dressé procès-verbal signé par le président et par le docteur Michel RIGOUIN, membre du Conseil d'Administration
A Nyons, le 1er octobre 2025

Michel RIGOUIN
Membre du CA

Yves MENGUY
Président